



Réunions des présidentes et présidents des commissions locales de l'eau du bassin Loire-Bretagne - 2019

**9 mai à Lempdes
15 mai à Angers**

Compte-rendu

[Accueil et introduction par Thierry BURLLOT \(le 15 mai\) / Éric TAUFFLIEB \(le 9 mai\)](#)

La réunion annuelle des présidentes et présidents des commissions locales de l'eau (CLE) est une initiative du Président du Comité de bassin (CB). Les présidents de CLE ne sont pas membres du CB, mais pour autant, ils sont reconnus comme des acteurs importants sur le bassin Loire-Bretagne. Il est donc opportun de consacrer un temps d'échanges privilégié, afin d'aborder avec eux les enjeux nationaux, de bassins ou plus locaux.

Cette réunion se tient en 2019 pour la 8^e année et, pour la troisième fois, elle est dédoublée et délocalisée d'Orléans. L'objectif est d'être au plus proche des territoires de Sage et de mobiliser un nombre plus important de présidents de CLE. Les présidents ressentent pour autant un besoin d'interaction entre l'amont et l'aval du bassin. Une réunion commune pourrait donc être de nouveau organisée à l'avenir.

Il est demandé que les présidents des commissions territoriales du Comité de bassin puissent également être invités, cette interaction faciliterait d'autant plus les échanges entre les membres des instances et les présidents des commissions locales de l'eau. Cette demande est donc notée pour l'année prochaine.

L'actualité s'avère riche : la complexité des sujets s'intensifie, le changement climatique replace l'eau comme élément central, les Assises de l'eau en témoignent (les présidents des CB sont notamment invités par Emmanuel Wargon avant de rendre les conclusions des Assises de l'eau qui seront transmises à tous dès que disponibles). Le comité de bassin devra prendre des décisions importantes dans les mois à venir, lors de la mise à jour du Sdage, et faire confiance aux territoires.

Démarrage du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau, lancement de la mise à jour du Sdage et du programme de mesures (les questions importantes, l'état des lieux, les travaux de mise à jour du Sdage...) sont autant de sujets qui ont rythmé ces deux journées.

[11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : zoom sur les modalités de soutien aux Sage](#)

En résumé

Présentation par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (Lucie SEDANO)

Lors de l'élaboration des programmes d'intervention, les agences de l'eau doivent respecter des cadrages nationaux (cadrage ministériel et loi de finances). Elles doivent sélectionner les enjeux prioritaires et les hiérarchiser pour mettre en œuvre la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin hydrographique en définissant des niveaux de recettes et de dépenses.

Sur le bassin Loire-Bretagne, les instances ont validé le 11^e programme d'intervention en octobre 2018¹. Les orientations stratégiques retenues sont l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage (comme priorité de l'intervention) et la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés. Pour ce faire, ce programme se veut incitatif (conserver des taux élevés pour favoriser l'engagement des travaux prioritaires), sélectif (agir prioritairement pour atteindre les objectifs du Sdage), territorialisé (pour coller au plus près des enjeux locaux) et plus lisible.

Des rencontres de l'eau ont été organisées en début d'année sur tout le bassin Loire-Bretagne pour le présenter.

Concernant les Sage, les modalités d'intervention de l'agence de l'eau ont évolué entre le 10^e programme et le 11^e programme. La place de ces démarches sur le bassin Loire-Bretagne reste importante, et il tenait à cœur des membres des instances de conserver un soutien fort à l'accompagnement de la mise en œuvre des Sage. Le cadre de l'action est fixé dans une feuille de route, fixant notamment les engagements de mutualisation.

Cette feuille de route permet d'avoir une vision partagée au sein de la CLE et entre la CLE et l'agence de l'eau. Elle décrit les priorités d'actions et les pistes de mutualisation. L'agence de l'eau accompagne la cellule d'animation pour la rédaction de cette feuille de route. Cette dernière est composée d'un état des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du Sage ainsi qu'un plan d'action pluriannuel de la CLE.

Échanges

- Financements

La question de la pérennité des financements de la cellule d'animation des Sage a été abordée, notamment au regard des évolutions des modalités entre le 10^e et le 11^e programme d'intervention. Les taux de subvention sont revenus au niveau du début du 10^e programme (soit 70 %, après avoir été portés à 80 % de 2016 à 2018). L'animation de ces démarches est primordiale pour conserver la gouvernance sur les territoires. Les CLE sont les parlements locaux de l'eau, c'est le seul endroit où une telle démarche est en place, un financement à 100 % paraît justifié pour certains.

Les acteurs ont néanmoins conscience du soutien important qu'apporte l'agence de l'eau Loire-Bretagne, comparativement à d'autres bassins où les financements s'arrêtent trois ans après le début de la phase de mise en œuvre du Sage par exemple. Ce point a été mis en évidence par la présidente du Sage de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés, dont le territoire s'étend également sur le bassin Seine-Normandie. Les contraintes financières sont notamment liées aux capacités financières de certains territoires pour lesquels la question de la hausse du taux de subvention pourra être examinée lors de la révision à mi-parcours du 11^e programme.

Plus généralement, les participants déplorent le manque de moyens et d'ambition pour la politique de l'eau, au niveau national. Ce devrait être une préoccupation et priorité de chacun puisque tout le monde est concerné par cette thématique. Et malheureusement, peu de moyens y sont alloués.

Les participants mettent également en avant la solidarité de bassin qui devrait se retrouver dans les priorités des actions finançables par le 11^e programme (exemple des retenues réalisées à l'amont pour l'aval du bassin, qui ne bénéficient plus aujourd'hui de subvention, malgré les problèmes liés à la gestion de la ressource et des problèmes d'eutrophisation).

Ils abordent aussi le problème de la notion de solidarité nationale, et de la différence de « traitement » selon les territoires. Les charges vont être transférées vers les collectivités. La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), la notion de majoration de redevance des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et le plafond mordant pour des sujets qui ont également enrichi les débats.

- Feuille de route des Sage

En ce qui concerne la feuille de route, les participants ont évoqué les difficultés à la réaliser dans les délais demandés. Son élaboration nécessite en effet des échanges avec les acteurs locaux, notamment sur le volet mutualisation (et dans un contexte de restructuration de la gouvernance locale liée à la Gemapi). La crainte de la baisse des financements en cas de non-respect des engagements a aussi été abordée. Les participants souhaitent être ambitieux sur leur territoire, mais dans le délai imparti, le risque est d'aboutir à des rédactions creuses et minimales.

¹ 11^e programme d'intervention disponible sur le site Internet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/agence-de-leau/11supesup-programme-2019-1.html>

Le plus important est la réflexion qui s'engage sur l'optimisation des moyens pour atteindre les objectifs du Sdage. Cette réflexion ne doit pas s'arrêter avec la finalisation de la feuille de route. Celle-ci n'est que la formalisation à un instant donné de la réflexion et pourra évoluer par la suite.

Ainsi, le calendrier d'élaboration est maintenu (validation par les CLE d'ici fin octobre), avec un contenu adapté à ce calendrier ; les réflexions pouvant être poursuivies pour les affiner au-delà de ce délai.

Il a été rappelé que la dégressivité du taux portera sur le non-respect des engagements de mutualisation. Tel qu'il est mentionné dans la feuille de route type, ces engagements doivent être vérifiables, atteignables et rédigés clairement.

Il s'agit d'un premier exercice. L'agence de l'eau accompagne les CLE dans cette démarche. En interne, des réunions mensuelles sont organisées afin d'échanger collectivement sur le sujet et de partager des premières versions de rédaction, des retours d'expériences...

[Prochain cycle DCE 2022-2027 : calendrier de travail, point d'étape sur les consultations sur les questions importantes et sur l'état des lieux](#)

En résumé

Présentation agence de l'eau Loire-Bretagne (Alain SAPPEY)

Les réflexions sur la mise à jour du Sdage pour le prochain cycle DCE 2022-2027 ont démarré fin 2017, le Sdage en vigueur tout juste adopté. Cette mise à jour est rythmée par la définition de la stratégie du territoire (les questions importantes) et la mise à jour de l'état des lieux (diagnostic pour l'élaboration du Sdage et le dimensionnement du programme de mesures).

En juillet 2018, le comité de bassin a validé la mise à jour des quatre questions importantes. La consultation du public et des assemblées s'est déroulée du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Dans ce cadre, deux rencontres de l'eau et six commissions territoriales ont été dédiées à ce sujet.

Au 17 avril, les retours de la consultation sont très satisfaisants, avec 2 568 réponses au questionnaire en ligne, 8 contributions écrites de particuliers, 62 contributions d'acteurs dont les assemblées, 19 groupes d'acteurs ou contributions collectives (la consultation est actuellement en cours de traitement). Le document des questions importantes sera soumis au vote du comité de bassin le 2 juillet 2019.

Concernant l'état des lieux, l'évaluation du risque s'est construite techniquement au niveau bassin de septembre 2017 à septembre 2018. Il s'en suit une concertation technique locale d'octobre 2018 à mars 2019 (avec mise à disposition de notes de synthèses, méthodologiques, projets cartographiques... via l'outil Balboa, site internet dédié pour formuler les observations). 5 232 avis ont été formulés lors de la concertation technique (majoritairement sur les cours d'eau, et principalement par les CLE). Ce nouvel état des lieux sera soumis pour adoption au comité de bassin de décembre 2019.

Témoignages d'animateurs de CLE sur la consultation de l'état des lieux (Adrien LAUNAY, Sage Cher aval / Mélanie BRANNELEC, Sage Sud Cornouaille)

Un travail plus fluide que le précédent :

- Un travail de consolidation « pré-établi » pour éviter de s'éparpiller, avec l'identification des masses d'eau sur lesquelles un avis est principalement attendu. Comme il est demandé de donner un avis sur les masses d'eau dans un délai restreint, cette identification permet de se concentrer sur les masses d'eau pour lesquelles demeurent des incertitudes tout en gardant la possibilité d'éventuelles remarques sur les masses d'eau où l'avis n'est pas demandé ;
- L'outil web « Balboa » (dans lequel sont renseignés les avis) est une belle avancée au regard du cycle précédent, il s'agit d'un outil simple et facile à renseigner (l'outil du précédent état des lieux était trop complexe et peu utilisé) ;
- La mise en place d'une logique de bio-indication d'aide à la décision, pour les bio-indicateurs invertébrés, est un élément très positif.

Mais encore quelques points à améliorer :

- Un manque de vulgarisation pour l'appropriation par les élus locaux. Il sera plus opportun de réaliser cette communication lors de la validation de l'état des lieux en fin d'année. Des documents d'appui seront produits par les services pour accompagner au mieux les acteurs.

- Pour les grands Sage, œuvrant sur plusieurs départements, la consultation se réalise à l'échelle départementale, ce qui implique beaucoup de réunions pour les animateurs. La logique de bassin versant est malheureusement oubliée.
- Cette participation à la consultation technique nécessite d'avoir une bonne connaissance réglementaire ; il y a en effet de nombreuses molécules à connaître.

Échanges

Les participants ont soulevé la question des données locales de la qualité (sur ce sujet, il est rappelé qu'il est primordial pour l'agence de l'eau que les données locales soient bancarisées), et de la priorisation nécessaire pour faire évoluer l'état des eaux. Certes la reconquête du bon état est primordiale, mais elle ne doit pas se réaliser au détriment du maintien du bon état des eaux sur d'autres masses d'eau.

Il a été rappelé que les données les plus récentes disponibles à l'échelle du bassin à l'agence de l'eau ont été utilisées pour réaliser cet exercice. Les participants ont également souligné une nécessaire vulgarisation de la donnée (un travail en ce sens avait été réalisé il y a quelques temps, dans le cadre du n° 91 de la revue de l'agence de l'eau Loire-Bretagne publié en janvier 2017²). Un temps d'explication des hypothèses retenues dans l'état des lieux sera également prévu lors des prochaines réunions bassin des animateurs de CLE.

Le décalage des cycles (programmes d'intervention des agences de l'eau, Sdage et son programme de mesures) est en effet prégnant. Pour autant, les programmes d'intervention sont réalisés en lien avec le Sdage et son programme de mesures, et les révisions à mi-parcours de ces programmes d'intervention permettent d'ajuster les cibles.

L'enjeu du document « état des lieux » a également été rappelé aux participants. Sa vocation est, sur la base de l'évaluation de l'état des eaux et des pressions, d'identifier sur quels territoires et sur quelles pressions il est nécessaire d'agir pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau.

A ce jour, la priorité est de traiter l'ensemble des informations transmises lors de la concertation technique, puis de structurer les données pour ensuite les transmettre. En attendant, l'ensemble des avis émis restent disponibles en ligne sur Balboa.

La place des territoires dans la mise à jour du Sdage et du programme de mesures

En résumé

Présentation agence de l'eau Loire-Bretagne (Lucie SEDANO)

Le comité de bassin a validé en avril dernier quatre grands principes (Porter une égale attention à l'élaboration du Sdage et programme de mesures / Viser la mise à jour du Sdage, dans la continuité du Sdage 2016-2021 et en prenant en compte les évolutions de contexte / Prendre en compte le PACC / Prendre en compte l'étude socio-économique réalisée fin 2017³) et onze axes de travail qui donnent un cap pour la mise à jour du Sdage. Toute modification du Sdage devra ainsi être obligatoirement rattachée au minimum à un grand principe/axe de travail identifié par les instances.

Parallèlement, le président du comité de bassin a souhaité associer les CLE à la mise à jour du programme de mesures, en amont de la concertation technique (qui se déroule de septembre 2019 à février 2020).

L'objectif pour les CLE n'est pas d'analyser, masse d'eau par masse d'eau, ce programme de mesures, mais de définir un cadre général en identifiant les enjeux de leur territoire (au regard de leur connaissance du territoire, des documents et des études produits par les CLE, des résultats provisoires de la mise à jour de l'état des lieux, ainsi que du programme de mesures 2016-2021). Cette période d'association des CLE est restreinte (de juin à septembre 2019). Il est donc proposé aux CLE de traiter les sujets « feuille de route » et « programme de mesures » de concert, les enjeux du territoire constituant la base commune de ces deux réflexions.

² Revue n°91 l'eau en Loire Bretagne http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/revue_lb

³ Etude disponible sur le site Internet Sdage-Sage Loire Bretagne : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2016-2021/outils-pour-mettre-en-oeuvre-le-sdage/outils-socio-economiques-pour-la-politique-de-leau.html>

Le calendrier de travail pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures (PdM) est donc le suivant :

- Mai – Décembre 2019 (Sdage) : travail du secrétariat technique de bassin (STB) sur les propositions de mise à jour selon les grands principes et les axes de travail.
- Juin – septembre 2019 : association des CLE à la révision du PdM.
- Septembre 2019 – février 2020 : concertation technique locale du PdM.
- Premier semestre 2020 : examen devant les instances des propositions de révisions.
- Juin 2020 : adoption par le comité de bassin du projet de Sdage sur proposition de la commission Planification.

Témoignages de présidents de CLE sur la construction du Sdage et du programme de mesures 2016 – 2021 (Francis ROME, Sage Haut-Allier / Christian COUTURIER, Sage Estuaire de la Loire)

Les présidents de CLE nous ont fait part de leur retour d'expérience sur l'élaboration du Sdage 2016-2021 et de son programme de mesures.

Concernant le Sdage, les présidents soulignent un décalage entre le Sdage et les Sage. Une adaptation du Sdage aux spécificités locales apparaît nécessaire ; de même qu'un temps de concertation pour les CLE et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces démarches sont certes consommatrices de temps mais apportent une réelle plus-value pour les territoires.

Concernant le programme de mesures, les temps d'échanges et de concertation étaient trop courts (pour le prochain cycle, les modalités d'association des CLE et le temps alloué sont d'autant plus appréciés).

Plus globalement, un constat général ressort : le calendrier de travail reste inadapté. Le cycle de 6 ans de mise en œuvre du Sdage est trop court, et il s'ensuit une révision des Sage induite par la mise à jour du Sdage.

Le calendrier électoral vient également freiner ces démarches, avec une perte d'information, de mémoire collective des sujets (temps de renouvellement des membres de la CLE, temps d'appropriation par les nouveaux élus de la gestion de l'eau et des enjeux du Sage, du territoire). Un temps de formation des nouveaux élus est primordial, ainsi qu'un point d'étape des travaux en cours, expliquant les obligations qui en découlent (programme de travail, rôle des instances dans le processus...).

La question des données mesurées localement, de leur prise en compte, ou non, notamment pour la mise à jour de l'état des lieux interroge.

La prise en compte des CLE par les services de l'État locaux est également primordiale pour une mise en œuvre effective du Sdage et des Sage sur les territoires (malheureusement, par moment, certains services omettent d'associer les CLE).

Plus généralement, il y a une interdépendance permanente (solidarité amont/aval, les facteurs de dégradations...) : c'est un fil rouge de bonnes pratiques qui se retrouve régulièrement dans les échanges. Cela traduit donc que les acteurs doivent travailler conjointement.

Échanges

Le problème de prise de compétence liée à la Gemapi, et de responsabilité sous-jacente, a été soulevé (notamment au regard du désengagement de l'État).

La demande du président du CB d'associer les CLE en amont de la concertation technique est appréciée par les participants. Le délai étant cependant restreint, les participants s'interrogent sur le formalisme des retours.

L'agence de l'eau s'est engagée à transmettre rapidement une note.

Concernant le programme de mesures, les participants ont soulevé le manque de lisibilité du document actuel, et suggèrent un travail de refonte du document pour le prochain cycle.

Points divers

Un point d'information sur les prochaines réunions d'acteurs a été transmis :

- La réunion bassin des animateurs de CLE de Sage se déroulera les 2 et 3 juillet, à Saint Léonard des Bois, sur le territoire du Sage Sarthe-amont.
- La réunion des animateurs dont les Sage sont concernés par une façade littorale se déroulera courant octobre, sur le territoire du Sage Ellé Isole Laïta.
- Les rencontres de l'eau « comment sensibiliser sur le Sdage » se dérouleront le 17 décembre à Vierzon, un retour sur la consultation des QI sera notamment présenté.